

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
pour la création de deux centrales photovoltaïques au sol, l'une sur le territoire de la  
commune de Souillac, l'autre sur le territoire de la commune de Lachapelle – Auzac,  
respectivement aux lieux-dits « Bois Nègre » et « Mas Soubrot » regroupant les enquêtes  
sur :**

- les deux demandes de permis de construire pour l'implantation de chaque centrale photovoltaïque ;
- l'intérêt général de l'opération dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet ;
- les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Lachapelle-Auzac et Souillac ;
- l'autorisation de défrichement en vue de la réalisation des travaux nécessaires à ces opérations.

Par arrêté n° E-2020-34 du 3 février 2020, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, a été prescrite **du mardi 3 mars 2020 à 9h00 au jeudi 2 avril 2020 à 17h30 inclus.**

Compte tenu des mesures mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie actuelle, les permanences qui devaient être tenues physiquement par M. Gendras, commissaire-enquêteur, seront déportées téléphoniquement. Les modalités de l'enquête restent inchangées.

Le dossier d'enquête reste consultable selon les modalités prévues initialement.

Le commissaire enquêteur recueillera par téléphone les observations du public au 06 18 53 24 90 aux dates et heures prévues initialement à savoir :

- mardi 17 mars 2020 de 14h30 à 17h30 ;
- mardi 24 mars 2020 de 14h30 à 17h30 ;
- jeudi 2 avril 2020 de 14h30 à 17h30.

Cahors, le 17 mars 2020

La Directrice Départementale  
des Territoires Adjointe

Cécile DUMAINE-ESCANDE